



MONTÉLÉGER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de MONTÉLÉGER (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Marylène Peyrard, maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Date de convocation du conseil municipal : 27 février 2026.

Présents : Mme M. Peyrard, maire, M. J.-P. Fontaine, Mme S. Mollard, M. F. Vandermoere, Mme V. Champey, M. A. Blache, adjoints, M. J. Faletto, Mme M. Tholomet, M. A. Cluzel, Mme M. Del Barrio, MM. P. Irolla, G. Chopard, Mmes A. Vial, G. Milliat-Billebaud, M. M. Gendron, Mme A. Blache et M. B. Mayaud.

Absents : A. Falchero-Montes, N. Barnasson

Pouvoirs de A. Falchero-Montes à M. Peyrard et de N. Barnasson à J.P. Fontaine.

A été nommée secrétaire de séance : Mme M. Del Barrio

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2026
- Questions orales

DECISIONS ET PROCES-VERBAL DU CONSEIL

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 18 h 30.
Affiché le 10 mars 2026

Le Maire

La secrétaire de séance

Marylène Peyrard

Martine Del Barrio